

Dans le Nord-Cotentin, parents d'élèves et élus se mobilisent contre la fermeture d'une classe



Devant l'école de Pierreville, les parents d'élèves étaient nombreux, aux côtés des élus, à dénoncer la menace de fermeture d'une classe du RPI. Ouest-France

Une menace de fermeture de classe plane sur le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Le Rozel, Pierreville et Saint-Germain-le-Gaillard, dans le Nord-Cotentin (Manche). Lundi 23 janvier, dès 8 h, les parents d'élèves aux côtés des élus se sont fortement mobilisés. Tous ont bloqué l'entrée des écoles.

Il faisait encore nuit à 8 h, ce lundi 23 janvier 2023, lorsque les parents d'élèves se sont rassemblés devant les écoles du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Le Rozel, Pierreville et Saint-Germain-le-Gaillard, dans la Manche. Les températures négatives ne les ont pas arrêtés, il était nombreux à s'être mobilisés, banderoles et pancartes en main, pour dénoncer la fermeture d'une classe. « **L'augmentation des effectifs par classe va empêcher un enseignement de qualité et un soutien indispensable à**

nos enfants ! Pour ces raisons, nous ne pouvons rester indifférents », martèle Lucie Beauchamp, présidente de l'Association des parents d'élèves (APE) du RPI.

« Tout se fait dans la précipitation »

En novembre 2022, les maires des trois communes, Noël Lamotte, Thierry Lemonnier et Philippe Soinard, ont envoyé à l'Inspection académique les chiffres prévisionnels des effectifs pour la rentrée prochaine. Or, leurs chiffres sont stables voire en augmentation. Convoqués vendredi 13 janvier 2023, « **nous lui avons alors demandé s'il avait lu notre prévisionnel !** »

Le problème est que les élus n'ont pas les mêmes chiffres que l'Éducation nationale. Et puis, « **on nous demande d'accueillir les enfants dès 2 ans**, (six enfants sont scolarisés à Pierreville depuis la rentrée), **alors que ces enfants ne sont pas comptabilisés dans les effectifs** », s'exaspère Thierry Lemonnier, maire de Pierreville. Si les maires ont la possibilité de refuser l'intégration des enfants de 2 ans, « **il faut bien comprendre que s'ils ne l'intègrent pas dès cet âge, ils ne reviendront jamais au sein de l'établissement. Et nous, nous avons le souhait de les accueillir. Mais il faut qu'ils soient comptabilisés !** » renchérit Noël Lamotte, maire du Rozel.

Verdict le 31 janvier

Ce matin, les trois premiers magistrats vont rencontrer l'inspecteur d'académie. « **Nous attendons purement et simplement une annulation de cette fermeture. L'éducation des enfants ne doit pas s'en tenir qu'à un chiffre, d'autant plus que nous n'avons pas le même prévisionnel. Une classe ne rouvre pas aussi facilement, et puis il y a de l'humain derrière, des familles, des enfants impactés par cette décision.** »

Les parents d'élèves n'en démordent pas non plus, « **si ça ne passe pas, nous envisageons d'autres actions, jusqu'à prendre aussi rendez-vous à l'Inspection académique** ». La décision finale sera rendue le 31 janvier 2023.